

MAIRIE DE ROCHE
Compte rendu du CONSEIL MUNICIPAL du 30 avril 2021

L'an deux mil vingt et un, le 30 avril à vingt heures, le Conseil Municipal, après convocation légale du 23 avril 2021, s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Monsieur Bernard COCHARD, Maire.

La séance a été ouverte par Monsieur Bernard COCHARD, Maire, qui a fait l'appel des membres du conseil municipal.

Présents :

Bernard COCHARD - Marcel NICOLIER - Jean-Paul BOIS - Catherine PILLOIX - Michel BOUGAREL - Valérie DA SILVA - Maria BONZI - Frédérique LARRAS - Sophie KOWALSKI - David GALLEA - Nicolas ISSEMANN - Jérôme PONTAL - Audrey ANTOUARD - Pierre SIMIAN - Aurélie VERNAY - Alain VERRON - Bernard GUILLARME

Absents :

Véronique CHARDON donne procuration à Bernard COCHARD
Léa REVELLIN-PIALET donne procuration à Sophie KOWALSKI

Absents excusés :

Madame Catherine PILLOIX est désignée secrétaire de séance.

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 26 mars 2021

Le conseil municipal adopte à l'unanimité le compte rendu du conseil municipal du 26 mars 2021.

DELIBERATIONS

Délibération n° 2021_04_23 : Attribution de compensation 2021 – Révision suite au prélèvement des charges 2020 du service commun « ADS »

Rapporteur : Bernard COCHARD

Par délibération en date du 31 octobre 2014, la commune de Roche a confirmé son adhésion au service mutualisé communautaire « Autorisation droits des sols » et a autorisé le Maire à signer la convention de fonctionnement entre la CCCND et la commune,

Par délibération en date du 9 décembre 2016, la convention a été modifiée concernant la facturation.

Cette dernière sera effectuée par prélèvement sur les attributions de compensation versées aux communes utilisatrices du service,

Par conséquent, pour l'exercice 2021, le montant de la compensation sera de :

L'attribution de compensation 2020 :	- 10 713.00 €
- Charges 2020 du service commun « ADS »	- <u>12 497.00 €</u>
=	- 23 210.00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le montant de la compensation 2021 fixé à – 23 210.00 €

Délibération n° 2021_04_24 : Subventions accordées aux associations rochoises

Rapporteur : Jean-Paul BOIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L.2321-1,

Vu le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2021,

Vu le rôle des associations « Loi 1901 », dans la vie de la commune,

Il est proposé de verser aux associations, pour l'année 2021, les subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessous.

Associations locales	Subvention 2020	Proposition Subvention 2021	Commentaires
ABD	200.00	200.00 €	
UNIFOOT	810.00 €	810.00 €	
A. R. S. L.	504.00 €	504.00 €	
A. S. B. R.	191.00€	191.00 €	
A. T. R. Tennis	306.00 €	306.00 €	
Clé des chants	920.00 €	920.00 €	
Club Renaissance	228.00 €	228.00 €	
Comité des fêtes	2 500.00 €	2500.00 €	Achat de divers matériels et réparation du véhicule
A. C. C. A.	497.00 €	497.00 €	
Gymnastique volontaire	522.00 €	522.00 €	
F. N. A. C. A.	262.00 €	262.00 €	
Sou des Ecoles	700.00 €	700.00 €	
Conscrits	480.00 €	480.00 €	Sur facture
CréARoche Couture	198.00 €	198.00 €	
TOTAL	8 318.00 €	8318.00 €	

Association extérieure			
Comice agricole	150.00 €	150.00 €	

Il est dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021, chapitre 65, article 6574,

Il est rappelé que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association et une fois que les pièces demandées (demande écrite, bilan de l'année écoulée et budget prévisionnel) auront été fournis en mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le versement des subventions aux associations désignées.

-

Délibération n° 2021_04_25 : Subventions aux OCCE

Rapporteur : Jean-Paul BOIS

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-29 et L.2321-1,
Vu le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2021,

Il est proposé de verser aux associations de coopératives scolaires maternelle et élémentaire pour l'année 2021 les subventions telles que présentées dans le tableau ci-dessous.

Associations locales	Subvention 2020	Proposition Subvention 2021	Commentaires
OCCE maternelle	340.00 €	340.00 €	à déduire des sommes allouées au fonctionnement
OCCE élémentaire	340.00 €	340.00€	à déduire des sommes allouées au fonctionnement

Il est dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021, chapitre 6574,

Il est rappelé que le versement de toute subvention ne peut être effectué que sur un compte ouvert au nom de l'association.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le versement des subventions aux associations désignées

Délibération n° 2021_04_26 : Subventions accordées aux établissements scolaires extérieurs à Roche

Rapporteur : Jean-Paul BOIS

Il est exposé que certains élèves rochois sont admis dans des établissements scolaires différents du cycle traditionnel et ce, pour répondre à des besoins précis (enseignement spécifique, enseignement technique), voire à des besoins éducatifs adaptés.

Il est proposé le versement d'une subvention de 50 € par élève, ce qui donne la répartition suivante :

NOM DE L'ETABLISSEMENT	Nombre d'élèves	Subvention attribuée
MFR Chaumont – Eyzin-Pinet (38780)	3	150 €
MFR La Grive – Bourgoin-Jallieu (38300)	1	50 €
Chambre des métiers et de l'artisanat – Lyon 2 ^{ème}	1	50 €
MFR- Mozas – Bourgoin – Jallieu (38300)	4	200 €
MFR Le Village – St André le Gaz	1	50 €
EFMA - Bourgoin - Jallieu (38300)	1	50 €
MONTANT TOTAL ALLOUE	11	550 €

Il est précisé que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021, chapitre 65, article 6574,

Jean-Paul BOIS explique que pour l'année 2021, la subvention a été augmentée. Elle était de 35 € par élèves, les années précédentes.

Marcel NICOLIER répond que 50 € par élève représente une petite somme.

Bernard COCHARD répond que 50 € correspond à la somme allouée par élèves scolarisés dans les écoles de Roche.

Aurèlie VERNAY rajoute que le montant correspond à ce qui se pratique dans les communes voisines.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le versement des subventions aux établissements scolaires

Délibération n° 2021_04_27 : Subvention au CCAS – exercice 2021

Rapporteur : Bernard COCHARD

Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu le vote du budget primitif relatif à l'exercice 2021,

Il est proposé de verser une subvention au CCAS d'un montant de 5 000 € pour l'exercice 2021,

Il est dit que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2021, chapitre 657362,

Bernard COCHARD explique qu'il y a peu de recettes sur le budget CCAS.

Cette subvention permet d'organiser diverses activités.

Michel BOUGAREL demande comment le montant de cette subvention est défini.

Bernard COCHARD répond que cette somme est calculée de manière à équilibrer le budget.

Catherine PILLOIX ajoute que les principales dépenses du CCAS sont le repas de fin d'année, les bons d'achats et colis pour les plus de 70 ans.

En 2020, le repas offert pour les plus de 70 ans n'a pas pu se faire compte tenu de la situation sanitaire.

Le côté convivial de la manifestation a manqué.

Il a été remplacé par des colis et des bons d'achat.

Des aides ponctuelles ont aussi été accordées à des familles dans le besoin.

Alain VERRON rajoute que le but d'un CCAS est d'aider tous ceux qui sont dans le besoin.

Marcel NICOLIER demande ce qu'il se passera si le montant de la subvention allouée ne suffit pas.

Bernard COCHARD répond qu'une nouvelle délibération sera à nouveau proposée si besoin.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** le versement de la subvention au CCAS

Délibération n° 2021_04_28 : Acquisition des parcelles AH 229 et 230

Rapporteur : Bernard COCHARD

Afin de régulariser un élargissement d'une voie communale (Chemin des Sources/Route de Bonnefamille), il est envisagé d'acquérir les parcelles AH 229 et 230 d'une surface de 175 m² et 260 m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'acquisition des parcelles AH 229 et 230 au prix de 10 € le m², soit 4350 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition,
- **PRECISE** que tous les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération et plus généralement faire le nécessaire.

Délibération n° 2021 04 29 : Acquisition de la parcelle AH 263

Rapporteur : Bernard COCHARD

Afin d'envisager un élargissement d'une voie communale (Rue du Moulin), il est envisagé d'acquérir la parcelle AH 263 d'une surface de 31 m².

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **VALIDE** l'acquisition de la parcelle AH 263 au prix de 10 € le m², soit 310 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à cette acquisition,
- **PRECISE** que tous les frais liés à cette acquisition seront à la charge de la Commune,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute pièce de nature administrative ou financière relative à l'exécution de la présente délibération et plus généralement faire le nécessaire.

Délibération n° 2021 04 30 : Travaux sur les réseaux de distribution d'électricité – Chemin des Bersoudières (partie haute)

Rapporteur : Bernard COCHARD

La commune de Roche souhaite enfouir les réseaux de distribution d'électricité situés chemin des Bersoudières.

Les travaux sont programmés pour 2023.

Suite à notre demande, Territoire d'Energie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération : enfouissement des réseaux de distribution d'électricité.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et le concessionnaire ENEDIS, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à : 81 084.00 €

Le montant total des financements externes serait de : 81 084.00 €

La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage TE38 s'élève à : 0.00 €

La contribution aux investissements s'élèverait à : 0.00 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte :

- de l'avant-projet et du plan de financement initial, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage des travaux, ils seront à nouveau présentés,
- de l'appel de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement de l'opération, à savoir
 - Prix de revient prévisionnel : 81 084.00 €
 - Financement externes : 81 084.00 €

Participation prévisionnelle globale : 0.00 €

- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maitrise d'ouvrage de TE pour 0.00 €.

Délibération n° 2021_04_31 : Travaux sur les réseaux de France Télécom - Chemin des Bersoudières (partie haute)

Rapporteur : Bernard COCHARD

La commune de Roche souhaite enfouir les réseaux France Télécom situés chemin des Bersoudières. Les travaux sont programmés pour 2023.

Suite à notre demande, Territoire d'Énergie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération : enfouissement des réseaux France Télécom.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée en lien avec les élus et l'opérateur France Télécom, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	20 980.00 €
Le montant total des financements externes s'élève à :	0.00 €
La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 s'élève à :	999.00 €
La contribution aux investissements s'élèverait à :	19 981.00 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la réalisation des études d'exécution par le maître d'œuvre, il convient de prendre acte :

- de l'avant-projet et du plan de financement initial, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage des travaux, ils seront à nouveau présentés,
- de l'appel de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement prévisionnel de l'opération, à savoir
 - Prix de revient prévisionnel : 20 980.00 €
 - Financement externes : 0.00 €

Contribution prévisionnelle globale : 20 980.00 €
(Frais TE38 + contributions aux investissements)

- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38 pour 999.00 €

Délibération n° 2021_04_31 : Travaux sur le réseau d'éclairage public – Chemin des Bersoudières (partie haute)

Rapporteur : Bernard COCHARD

Suite à notre demande, Territoire d'Énergie Isère (TE38) a étudié la faisabilité de l'opération : installation d'un réseau d'éclairage public Chemin des Bersoudières. Les travaux sont programmés pour 2023.

Sur la base d'une étude sommaire réalisée, les montants prévisionnels sont les suivants :

Le prix de revient prévisionnel TTC de l'opération est estimé à :	10 893.00 €
Le montant total des financements externes serait de :	6 311.00 €

La participation aux frais de maîtrise d'ouvrage TE38 s'élève à : 259.00 €

La contribution aux investissements s'élèverait à : 4 323.00 €

Afin de permettre au TE38 de lancer la consultation des entreprises, il convient de prendre acte :

- de l'avant-projet et du plan de financement initial, étant précisé qu'après études et avant tout démarrage des travaux, ils seront à nouveau présentés,
- de l'appel de la contribution aux frais de maîtrise d'ouvrage du TE38

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de l'avant-projet et du plan de financement de l'opération, à savoir

- Prix de revient prévisionnel : 10 893.00 €

- Financements externes : 6 311.00 €

Participation prévisionnelle globale : 4 582.00 €

(frais TE38 + contributions aux investissements)

- **PREND ACTE** de la participation aux frais de maitrise d'ouvrage de TE pour 259.00 €.

INFORMATION DU MAIRE

-Afin de permettre la création de logements privés au-dessus du bar en centre village et de résoudre le problème des places de parking, il est envisagé de revendre 3 places acquises par la commune dans l'enceinte du projet de la SCCV Cote Bourg et de demander au porteur du projet le versement d'une soulte pour la non réalisation de places de parking.

-Il est prévu que 2 orthophonistes s'installent dans l'immeuble de la SSCV Cote Bourg. Compte tenu des retards de livraison, il est envisagé de les installer provisoirement dans le local situé à proximité de la mairie.

-La cérémonie de la Croix Châtain aura lieu le dimanche 20 juin.

TOUR DE TABLE

Commission travaux – Marcel NICOLIER

- Les travaux sur le réseau d'eau potable Rue Gérard Vernay se terminent prochainement.

-Les travaux d'eaux pluviales et eaux usées débuteront à compter du 3 mai jusqu'au 18 juin dans la rue du 19 mars 1962. Cette voie sera fermée à la circulation.

-L'enfouissement des réseaux secs (électricité, téléphone et éclairage public) dans le centre village commence à partir du 10 mai.

- L'extension du garage au stade est en cours.

-Les travaux d'aménagement du parking de la Croix Châtain sont pratiquement terminés.

Les travaux d'aménagement du carrefour du Rual et la réalisation des trottoirs Chemin des Bersoudières débuteront mi-mai.

-Suite aux relevés enregistrés par le radar pédagogique sur le secteur du Rual, il en ressort que 56 % des véhicules ont une vitesse inférieure à 50 km/h. Parmi les autres véhicules, 95 % ont une vitesse inférieure à 60 km/h. Il y a alors un dépassement de vitesse de 10 km/h.

Cependant, le radar pédagogique diminue de 15 km/h la vitesse autorisée, d'où le choix d'acquérir plusieurs radars et de les installer à divers points de la commune.

Aurélie VERNAY ajoute que les radars pédagogiques ne sont pas une solution à long terme pour réduire la vitesse. A terme, l'automobiliste s'habitue. En complément de cette solution, elle propose de réaliser un « effet entonnoir » aux points d'entrée du village pour réduire la vitesse.

Bernard COCHARD pense que les automobilistes ne sont pas toujours conscients de leur vitesse et que le radar est un bon outil pédagogique même sur le long terme.

Commission vie associative et sportive – Jean-Paul BOIS

-La mise à jour du plan communal de sauvegarde (PSC) est en cours.

-Il est envisagé d'installer des clés numériques pour l'accès aux différents bâtiments communaux. Une étude est en cours, la prestation est onéreuse.

Commission du personnel, de l'enfance et de la jeunesse - Catherine PILLOIX

- Les écoles et les services périscolaires et pause méridienne ont repris depuis le 26 avril avec un nouveau protocole et notamment une fermeture de classe dès le premier cas de Covid positif et la non répartition dans les autres classes des élèves en cas d'enseignants absents.

-Une consultation a été lancée afin de choisir le futur prestataire de livraison des repas au restaurant scolaire pour la rentrée de septembre 2021. La date de réception des offres est fixée au 21 mai.

Commission illuminations et embellissement – Michel BOUGAREL

-L'aménagement de la plateforme de Turitin se poursuit. Le portique et les bancs ont été installés. La mise en place des jeux pour enfants et d'équipements de sport se fera au cours du mois de mai.

Il est envisagé, avec le Département, de sécuriser, dans ce secteur, la traversée des piétons sur la route départementale.

-Aménagement du city stade : la fin des travaux est prévu pour fin mai.

-La CCCND lance 2 dispositifs jeunesse pour l'été 2021. Les actions citoyennes pour les jeunes de 11 à 16 ans et les chantiers jeunes rémunérés pour les 16- 17 ans.

La commune réfléchit aux actions qui pourraient être proposées : réparation d'un tombereau, construction d'un hôtel à insectes ou autres projets.

Commission urbanisme – Sophie KOWALSKI

-Dans le cadre des futurs logements sociaux prévus Chemin des Bersoudières, la SDH a été choisi. Le projet présenté est conforme la OAP du PLU et à l'attente es élus
20 logements seront créés avec une livraison prévue pour 2023.

-Dans le cadre de l'aménagement de lots communaux à bâtir Rue Croix Serbinat, 7 lots seront proposés. 5 lots seront mis à la vente prochainement, les 2 lots restants seront proposés dans une seconde phase. L'attribution des lots se fera par tirage au sort sur les demandes reçues en mairie avant le 30 avril. Ce dernier est prévu le 12 mai prochain.

Chaque lot aura un accès indépendant.

-Réseaux gaz : Des panneaux d'information permettant aux particuliers d'envisager cette source d'énergie seront prochainement installés aux entrées du village.

Commission Patrimoine- David GALLEA

-Un inventaire du patrimoine matériel et immatériel est en cours de réalisation avec l'aide de la CCCND.

-Le char qui a transporté des fusillés en juin 1944 sera restauré et mis en place vers le monument de la Croix Châtain.

- Concernant la remise en état du monument aux morts, un second devis sera demandé car celui reçu récemment semble excessif.

Audrey ANTOUARD

Une collecte de sang est organisée le vendredi 4 juin à la salle de l'Arche sur inscription.

Bernard GUILLARME

Il demande si des lots sont encore disponibles dans la zone d'activité à l'Alouette sur la commune de Bonnefamille.

Bernard COCHARD répond que tous les lots ont été vendus.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50

Prochaine réunion du Conseil municipal fixée au

Vendredi 28 mai 2021 à 20h00 à la salle de l'Arche.

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.